

PALÉE 2008-2013

Plan d'action local pour l'économie et l'emploi



VERS UNE RÉGION EN SANTÉ

Dans un pays d'histoire et de patrimoine comme la Côte-de-Beaupré, « ni l'idéalisation nostalgique d'un passé qui n'a plus de signification actuelle, ni la recherche effrénée d'un profit à court terme par des interventions qui ne respectent pas la valeur des paysages, ne sont de bons conseillers pour régir l'action régionale ». Henri Dorion

Table des matières

1.0	PRÉAMBULE.....	4
2.0	PERSPECTIVES D’AVENIR DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ	8
2.1	La politique culturelle et son plan d’action.....	12
2.2	Diagnostic et planification du développement industriel.....	14
2.3	L’agriculture et la forêt.....	16
2.4	Le forum touristique.....	19
2.5	La politique familiale	20
2.6	Une étude portant sur l’évaluation du potentiel d’attraction du territoire	22
3.0	ORIENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT	25
3.1	Culture et Patrimoine.....	26
3.2	Tourisme.....	27
3.3	Agriculture et forêt.....	28
3.4	La Politique familiale municipale	28
3.5	L’Économie sociale et les jeunes	28
3.6	L’Industrie et le commerce.....	29
3.7	Le Pacte rural.....	29
4.0	CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉALISATION DU PALÉE 2008-2013	30
4.1	Les atouts	30
4.2	Les défis.....	31
5.0	CHANTIERS MUNICIPAUX.....	32
5.1	L’Ange-Gardien.....	33
5.2	Beaupré	33
5.3	Boischatel	33
5.4	Château-Richer	34
5.5	Sainte-Anne-de-Beaupré.....	34
5.6	Saint-Ferréol-les-Neiges	34
5.7	Saint-Joachim	35
5.8	Saint-Tite-des-Caps.....	35
5.9	Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente	35
5.10	Le TNO Lac Jacques-Cartier	35
5.11	La MRC La Côte-de-Beaupré.....	35

INTRODUCTION

Un Centre local de développement (CLD) est un organisme à but non lucratif créé en vertu de la loi no 171¹, modifié par la loi no 34² de décembre 2003 dont la mission consiste à offrir des services de première ligne d'accompagnement ou de soutien technique ou financier auprès des entrepreneurs potentiels ou déjà en activité, individuels ou collectifs (incluant les entreprises d'économie sociale) quel que soit leur âge ou le stade de développement de l'entreprise. Plus globalement, le CLD intervient en amont pour planifier le développement du territoire en collaboration et en concertation avec les acteurs économiques du territoire et de la région.

Toujours en vertu de la loi no 34, le CLD doit produire un plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) qui doit refléter la concertation des acteurs et leur collaboration au développement du milieu. Ce plan se projette sur un horizon de trois à cinq ans et propose aux acteurs locaux une vision du développement de leur territoire. Ce plan constitue donc une sorte de matrice qui comprend toutes les facettes du développement du territoire.

Cette vision doit, pour se réaliser, être avant tout partagée par l'ensemble de la population, s'incarner dans une stratégie globale du territoire, mobiliser les acteurs et les organisations locales, connaître et tenir compte des projets de chacune de ces organisations pour assurer cohérence et harmonie dans le développement du territoire.

Le Centre local de développement est chargé par sa MRC de la mise en œuvre de la stratégie de développement du territoire.

¹ Loi no 171 Loi sur le ministère des Régions (1997)

² Loi no 34 Loi sur le ministère du Développement économique et régional (2003)

1.0 PRÉAMBULE

Le pays des chutes

Le visiteur qui s'aventure sur la Côte-de-Beaupré découvre un pays tout en contrastes, formé de plaines et de montagnes, de champs et de forêts, un pays de fleuve et de rivières qui plonge ses racines dans un terroir agricole qui s'étend au pied du plateau laurentien au moment où le sol s'affaisse pour laisser place au grand fleuve Saint-Laurent. Dès le XVI^e siècle, les explorateurs avaient remarqué l'opportunité économique de ces beaux prés pour nourrir la colonie naissante qui s'établissait au pied du cap Diamant, à la même époque.

Caractéristique importante de cette région, la dénivellation entre les basses terres et le plateau laurentien qui s'enfonce dans les Laurentides donne naissance à un grand nombre de chutes et de torrents qui viennent alimenter le grand fleuve. De l'élégante chute Montmorency jusqu'aux Sept-Chutes et au magnifique Canyon de la rivière Sainte-Anne, on dénombre des dizaines de cascades qui contribuent à identifier la Côte-de-Beaupré comme le *Pays des chutes*.

Carrefour de trois grandes unités géographiques qui composent le territoire du Québec, le Bouclier Canadien, les Basses-Terres du Saint-Laurent et les Appalaches, la nature a été généreuse à l'endroit de ce coin de pays, comme le note le géographe Henri Dorion³. L'arrière-pays de la région, un arrière-pays tout proche, est composé de roches très dures, acides et résistantes du Bouclier qui ont ainsi conservé à ce secteur un relief à peine modifié par le passage du glacier continental il y a une dizaine de milliers d'années.

C'est un pays de montagnes arrondies, de rivières, de chutes, de forêts qui fait contraste avec la plaine qui s'étend en contrebas, composée d'alluvions fluviales qui lui confèrent des potentialités agricoles. Les derniers plis des Appalaches ont, pour leur part, légué à la région cette bande de roches calcaires, étroite mais riche et de bonne qualité, qui, tout au long de l'avenue Royale, ont servi à édifier maisons, églises, caveaux à légumes et moulins. Pierres qui ont d'ailleurs été utilisées pour la restauration de Place royale, à Québec, au cours des dernières décennies.

Détail amusant : il existe une différence climatique appréciable entre les basses-terres et le plateau laurentien. Une érablière située le long de l'avenue Royale, par exemple, terminera sa période de production de sève un mois plus tôt que celle du plateau. Même phénomène avec la neige : les résidants de l'avenue Royale raclent leur pelouse, en avril, alors que les skieurs dévalent encore les pentes du Mont-Sainte-Anne, sur le versant nord, dans des conditions de neige hivernale.

³ Dorion, H. Conférence livrée lors du Sommet régional sur l'agriculture de la Côte-de-Beaupré - 21 avril 2006

«La Côte-de-Beaupré c'est aussi une synthèse, encore en émergence, d'urbanité et de ruralité, de passé et d'avenir, de nature et d'architecture, de mémoire et de prospective, un pays de transition dont le défi est de réinterroger sa personnalité en fonction de sa position originale et stratégique.»⁴

Car la Côte-de-Beaupré est située aux portes du Vieux-Québec, la plus belle ville de l'Amérique du Nord, et à l'entrée d'une des plus belles régions du Québec, le pays de Charlevoix. D'où l'importance pour le *Pays des chutes* de bien définir sa personnalité, d'enrichir et d'approfondir son identité.

Cette proximité de la ville de Québec a comme conséquence que, peu à peu, durant le dernier demi-siècle, la frontière entre ville et campagne s'est estompée et cela, de plusieurs façons. D'abord, le développement rapide des facilités de transport entre la ville et la banlieue a favorisé la mixité des populations. Ensuite, ces banlieues sises en milieu rural se sont progressivement urbanisées. Si bien qu'aujourd'hui, il est devenu difficile de caractériser la Côte-de-Beaupré comme un milieu rural exclusivement. Comme il est devenu difficile de constater le passage de la ville à la campagne si ce n'est par une densification plus faible de l'habitation et par l'ouverture sur le fleuve. Cet avancé de l'urbanisation sur le territoire pose d'ailleurs, avec acuité, la nécessité de préserver les paysages et les terres cultivées qui ont contribué au charme de cette région depuis le début de son occupation par nos ancêtres, il y a près de 400 ans.

D'abord agricole et forestière, la Côte-de-Beaupré vit aujourd'hui une mixité économique, sociale et culturelle qui puise autant dans la ruralité que dans l'urbanité. On visiteur le remarque aux implantations artisanales et industrielles qui côtoient les terres en culture le long des grands axes routiers du territoire.

À cet égard, la population résidente et les élus municipaux se révèlent particulièrement sensibles à la mise en valeur des paysages, conscients qu'ils sont porteurs d'une relation identitaire respectueuse du passé tout en étant ouverte sur l'avenir. « Une attitude qui ne respecte pas le passé se ferme à l'avenir car, ne l'oublions pas, le présent, dans le futur, sera devenu le passé ».⁵

⁴ Dorion, H. op.cit.

⁵ Dorion, H. op.cit.

Les municipalités

Le territoire de la Seigneurie de Beaupré a tôt fait d'être subdivisé en paroisses par Mgr de Laval. Érigées canoniquement en 1678, les paroisses de L'Ange-Gardien, Château-Richer et Sainte-Anne-de-Beaupré voient apparaître celle de Saint-Joachim, en 1721, et celle de Saint-Ferréol-les-Neiges, en 1801. Toutes ces paroisses deviennent municipalités en 1855. La municipalité de Saint-Tite-des-Caps verra le jour en 1876, celle de Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente, en 1917, celle de Saint-Jean-de-Boischatel, en 1920, et celle de Beaupré, en 1928.

Le développement économique, au cours des siècles

Durant les XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles, les habitants de la Côte-de-Beaupré ont majoritairement vécu de l'agriculture, de la forêt, de la chasse et de la pêche, comme dans les autres régions situées dans l'axe du fleuve Saint-Laurent. Avec l'amélioration du réseau routier et des communications fluviales, l'économie commence à se diversifier et entre dans la modernité vers la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e. On note un accroissement notable du secteur manufacturier et du tourisme de masse, secteurs encore florissants en ce début de siècle.

Le secteur manufacturier

Le secteur manufacturier ou de la transformation occupe une place enviable sur la Côte-de-Beaupré. Alors que la moyenne nationale du Québec se situe à environ 20 %, plus du quart des emplois de notre région est issue du secteur manufacturier. C'est le secteur qui a connu la plus forte croissance durant les quinze dernières années avec plus de 1000 emplois. C'est aussi le secteur industriel qui offre l'effet multiplicateur d'emplois le plus élevé.

Le plus intéressant, de ce secteur, c'est qu'il est très diversifié et s'appuie largement sur un entrepreneuriat local. Il touche l'agroalimentaire aussi bien que la transformation du bois ou du métal. Mais surtout, ses promoteurs ont des noms d'ici : Lefrançois, Guay, Simard, Cauchon, etc. Le CLD continuera d'appuyer la création d'entreprises dans ce secteur à haut potentiel de développement économique.

Le tourisme

La Côte-de-Beaupré a souvent été dépeinte comme le passage obligé pour se rendre de Québec à Charlevoix. Rien n'est plus faux. Au cours des trente dernières années, l'industrie touristique, récréo-forestière a pris de plus en plus de place dans l'économie de la région.

Berceau de l'Amérique française, la Côte-de-Beaupré est une destination en soi. Il suffit pour s'en convaincre de consulter les registres de visiteurs de la région de Québec. Les croisiéristes, les visiteurs européens et américains, les sportifs et les amateurs de plein air de la région en savent quelque chose. À lui seul, le tourisme religieux attire 1,5 million de visiteurs; la Basilique Sainte-Anne est même devenue l'emblème de la Côte-de-Beaupré. De plus, le Mont-Sainte-Anne accueille 800 000 visiteurs sur quatre saisons, la Réserve nationale de faune du cap Tourmente, plus de 50 000, le site des Sept-Chutes plus de 30 000 et le Canyon Sainte-Anne plus de 100 000 visiteurs chacun. Sans compter le parc de la Chute-Montmorency, porte à l'entrée ouest de la Côte-de-Beaupré, qui donne le goût de s'aventurer plus loin sur le territoire et de découvrir les nombreuses autres chutes qui dévalent le plateau laurentien.

C'est aussi une destination en raison du nombre élevé d'attraits touristiques à caractère culturel: la Route de la Nouvelle France, les économusées, les centres d'interprétation, les musées privés et les centres d'art. Le Sentier des Caps, à Saint-Tite des-Caps, avec sa vue imprenable sur le fleuve Saint-Laurent et les vestiges préhistoriques et historiques vaut, à lui seul, le détour.

Le développement par la beauté

Un des objectifs que devrait nourrir chacun des intervenants et toute la population serait de rendre la région attrayante afin de favoriser l'investissement. Les investisseurs potentiels dans les secteurs manufacturiers et des services proviennent surtout de notre région. On note toutefois l'arrivée, chez nous, d'entrepreneurs qui viennent de l'extérieur et qui développent rapidement un sentiment d'appartenance à notre milieu.

À la condition expresse que notre région offre à ces investisseurs d'ici et d'ailleurs un milieu de vie attrayant et beau qui sache les accueillir et les retenir. Le dynamisme et l'énergie créatrice doivent aussi venir de l'extérieur car ils favorisent le renouvellement. Notre région est belle et accueillante. Elle borne, sur toute sa longueur, un des plus beaux plans d'eau de la planète qui est malheureusement peu accessible. Il existe un fort consensus pour entreprendre l'amélioration du grand boulevard qui traverse le territoire et offrir des accès au fleuve. Même consensus en ce qui concerne les plans d'urbanisme municipaux qui devront s'adapter à ces choix consensuels et aux différents outils de planification de la MRC comme le plan d'action de la politique familiale.

La population

Au cours de cette évolution longue de près de quatre siècles, la population de la Côte-de-Beaupré a beaucoup changé. Elle est progressivement passée d'une population à caractère essentiellement rural à une population dont plus de la moitié travaille sur le territoire de la ville de Québec. Cette évolution vers une zone périurbaine a modifié la localisation des périmètres d'urbanisation. Le territoire s'en trouve désormais divisé en deux zones principales : la partie ouest dans le prolongement de la ville de Québec et dans la partie est, autour du Mont-Sainte-Anne, de la basilique et de l'entreprise de pâtes et papiers Abitibi Bowater.

L'évolution de la population entre les deux recensements de 2001 et 2006 le démontre bien, passant de 20 984 à 23 015 personnes, soit une augmentation de 9,7 %. Notons que l'augmentation rapide de la population de Saint-Ferréol-les-Neiges repose en bonne partie sur des villégiateurs qui n'occupent pas leur résidence durant toute l'année comme le montre le tableau qui suit.

Nom géographique	Population			Logement privé 2006		Superficie des terres en km ² 2006	Densité de la population au Km ²
	2006	2001	Variation 2001-2006	Total	Occupés par des résidents habituels		
Communauté métropolitaine	714 560	684 212	4.4 %	333 736	316 814	3342.54	213.8
Agglomération de Québec	524 939	507 991	3,3 %	251 352	240 733	547.65	958.5
MRC Côte-de-Beaupré	23 015	20 984	9.7 %	11 118	9 389	644.61	35.7
Beaupré	3006	2761	8.9 %	1466	1228	22.66	132.6
Boischatel	5287	4303	22.9 %	1971	1926	20.93	252.5
Château-Richer	3563	3442	3.5 %	1618	1523	229.45	15.5
L'Ange-Gardien	3008	2815	6.9 %	1262	1200	53.46	56.3
Sainte-Anne-de-Beaupré	2803	2752	1.9 %	1272	1215	62.64	44.8
Saint-Ferréol-les-Neiges	2546	2014	26.4 %	2058	1129	83.26	30.6
Saint-Joachim	1362	1471	-7.4 %	607	557	42.61	32.0
Saint-Louis-de-Gonzague	0	0	n.a.	1	1	0.35	0.0
Saint-Tite-des-Caps	1440	1426	1.0 %	863	610	129.25	11.1

2.0 PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Selon les statistiques du recensement de 2001, plus de la moitié des résidents de la Côte-de-Beaupré travaillent dans un territoire autre que celui de la MRC, soit 58,5 %. On peut supposer que ce pourcentage n'a fait que croître depuis pour atteindre sans doute les 60 %. Selon les prévisions de l'Institut de la statistique du Québec, la population en âge de travailler (20-64 ans) connaîtra une hausse supérieure à celle de la région de la Capitale-Nationale durant les trois prochaines années. Cette croissance exerce une pression sur la création d'entreprises et d'emplois sur le territoire.

Selon les mêmes sources, la MRC de La Côte-de-Beaupré enregistre le plus fort solde migratoire positif de la région de la Capitale-Nationale, c'est-à-dire que c'est cette région qui a accueilli le plus de résidents de l'extérieur pendant la période étudiée. Et parmi ces résidents, ce sont les 25-44 ans qui sont les plus nombreux à s'établir sur le territoire, surtout dans la partie ouest.

Emploi-Québec a rejoint toutes les entreprises de deux employés et plus de la Côte-de-Beaupré et obtenu un taux de collaboration de 81,6%. C'est la plus importante étude jamais réalisée sur le territoire : plus de 360 entreprises répondantes, totalisant 8 657 emplois, permettent de tracer un portrait complet et détaillé du marché du travail régional. Le tableau joint en annexe résume les réponses colligées.

L'étude d'Emploi-Québec fait ressortir quelques caractéristiques qu'il est intéressant de relever.

- Près de 59 % des emplois se concentrent dans trois secteurs : arts, services publics, enseignement et services sociaux; hébergement et restauration; commerce de gros et de détail;
- À eux deux, les secteurs des arts, services publics, enseignement et services sociaux et du commerce de gros et de détail forment près de 45 % des entreprises de la MRC;
- Bien que la plupart des emplois soient à temps plein, certains secteurs comptent beaucoup de postes à temps partiel : administrations publiques et soins de santé; hébergement et restauration; agriculture, foresterie, pêche et chasse;
- Les entreprises de 2 à 4 employés affichent une plus forte proportion d'emplois à temps plein et comptent une bonne proportion de travailleurs âgés de 45 ans et plus;
- La main-d'œuvre de moins de 25 ans constitue un bassin de travailleurs important pour les entreprises de deux secteurs : hébergement et restauration ; commerce de gros et de détail;
- Les femmes sont surtout présentes dans trois secteurs : services financiers, assurances et immobilier; administrations publiques et soins de santé; hébergement et restauration;
- Un emploi sur trois requiert une formation spécialisée;
- Le secteur des arts, des services publics, de l'enseignement et des services sociaux a des postes à pourvoir;
- Près de 75 % des départs à la retraite – surtout dans les emplois saisonniers – seront remplacés au cours des sept prochaines années.

Emploi-Québec conclut son étude en insistant sur l'arrimage nécessaire du développement économique et du développement social.

La MRC de La Côte-de-Beaupré devra relever des défis de taille. Ici, comme ailleurs dans la région, le taux de natalité est peu élevé, mais la Côte-de-Beaupré peut encore compter sur une entrée nette de nouveaux résidents. Son économie repose toutefois dans une large mesure sur quelques secteurs, et une large part de la population qui travaille le fait dans une entreprise à l'extérieur de la MRC. Une diversification accrue de son économie, la promotion et la mise en valeur des atouts naturels de la MRC, la proximité du milieu urbain sont autant d'éléments que les différents acteurs économiques et sociaux de la Côte-de-Beaupré ne pourront ignorer dans l'établissement de nouveaux objectifs de développement régional.

Politiques et stratégies

Au cours des années récentes, la MRC et le CLD de la Côte-de-Beaupré ont élaboré politiques et stratégies, ont tenu forums, colloques et sommets dans plusieurs secteurs de la vie collective du territoire. Sont ainsi apparus : une politique familiale, un diagnostic sur le développement industriel, une planification stratégique, une politique culturelle et son plan d'action, un mémoire sur le patrimoine religieux, un rapport sur l'agriculture et la forêt et une stratégie de remise en culture des terres en friche, un rapport d'activités du forum touristique et une étude portant sur l'évaluation de potentiel d'attraction du territoire.

Ces efforts d'analyse, et les stratégies qui en découlent, semblent sectoriels à première vue, mais ils ont tous des liens entre eux et contribuent tous à une meilleure connaissance des perspectives d'action du territoire. Jusqu'ici, le développement économique et de l'emploi de la Côte-de-Beaupré est caractérisé par la présence d'importants employeurs : le Mont-Sainte-Anne avec son centre de ski et ses produits d'été – golf, randonnée pédestre, vélo de montagne, camping, etc. – et les établissements hôteliers qui l'entourent, la papetière Abitibi-Bowater, le sanctuaire de Sainte-Anne-de-Beaupré, ainsi que des entreprises plus récentes comme Gamma et Solaris, Caron et Guay, etc. des succès locaux que plusieurs régions pourraient nous envier. Ces succès locaux se comptent aussi par centaines chez les petites entreprises artisanales et commerciales. Et enfin, le secteur des services publics complète, avec les domaines scolaires et de santé, une offre d'emplois dont le taux d'activité chez les hommes comme chez les femmes, se situe parmi les plus élevés au Québec.

Ces exercices d'élaboration de politiques visent à diversifier l'économie de la région et à mieux connaître les opportunités d'affaires. Ils démontrent aussi l'importance de transformer, dans notre région, les matières premières que nous y récoltons comme le bois et les produits agricoles. C'est l'intégration verticale. Mais aussi, développer nos secteurs économiques de façon horizontale avec l'agrotourisme ou le concept de paysage habité.

L'effort de développement se portera aussi vers les entreprises qui ont fait jusqu'ici le succès de la création d'emplois sur le territoire. Mentionnons le Mont-Sainte-Anne, le tourisme religieux, l'agroalimentaire, les attraits naturels et culturels, etc.

Ce n'est pas le fruit du hasard si les entreprises qui offrent aux touristes des circuits de visites prennent la route de la Côte-de-Beaupré comme complément naturel de la visite de la ville de Québec. Au-delà des sites historiques et des nombreux bâtiments patrimoniaux qui ont pu être conservés et mis en valeur, les dirigeants politiques de la Côte-de-Beaupré et le Centre local de développement ont développé des projets porteurs comme la Route de la Nouvelle France ou la Véloroute Marie-Hélène-Prémont qui affirment encore davantage le caractère patrimonial et historique de la Côte-de-Beaupré.

Les élus municipaux, le conseil d'administration du CLD ainsi que leurs partenaires misent sur le partenariat et la synergie qui en découle pour accélérer le développement des potentiels qu'on trouve sur le territoire. Cette phase d'accélération s'appuie sur des projets jugés incontournables. Parmi ceux-là on trouve en haut de la liste:

- Le projet de revitalisation du boulevard Sainte-Anne. Devenue incontestablement plus sécuritaire, cette grande voie routière, longée par la voie ferrée, est souvent décriée pour son aménagement non respectueux des lieux de vie qu'elle traverse. D'importants projets de réaménagement sont en élaboration touchant, en particulier, la signalisation commerciale et l'aménagement paysager.
- Les projets de la municipalité devraient apporter d'heureuses améliorations à l'aménagement de Sainte-Anne-de-Beaupré. La démolition de l'ancien hôpital et le parc qui le remplace fait apparaître la basilique sous un autre jour. La fresque qui orne le mur du musée de sainte Anne et le projet de fontaine vont dans le même sens. Idem pour celle de Beaupré. Il en va de même pour l'aménagement des abords du quai de Sainte-Anne-de-Beaupré.
- La mise en valeur de la Véloroute Marie-Hélène-Prémont qui emprunte la Route de la Nouvelle-France durant plus de la moitié de son parcours. La juxtaposition des missions culturelle, sportive et même religieuse ajoute à l'importance d'un aménagement et d'un plan d'urbanisme qui respectera le fait que l'avenue Royale constitue la plus ancienne route rurale d'Amérique.
- Et enfin, un meilleur accès au fleuve à la population locale et aux touristes dans chaque municipalité riveraine de la Côte-de-Beaupré. Longtemps souhaité, ce projet se retrouve dans tous les documents d'orientation et de développement de la Côte-de-Beaupré mais il n'est jamais devenu réalité.

Tous ces projets concernent l'aménagement du territoire. Ils se situent en amont des projets d'entreprises créatrices d'emplois. On constate toute l'importance de l'embellissement des milieux de vie et la relation directe qui existe entre un territoire bien aménagé et des milieux de vie agréables et accueillants, pour les résidants comme pour les visiteurs. Là se trouvent les vraies raisons qui ont mené à l'élaboration des stratégies et politiques réalisées au cours des dernières années par la MRC et le CLD.

Pour se projeter dans l'avenir, les élus municipaux ont commandé un exercice de Planification stratégique dont le rapport, déposé en novembre 2003 concluait sur une vision d'avenir du territoire : *une MRC attrayante et harmonieuse, aménagée dans le respect de la volonté régionale en fonction du développement durable et intégré – tant familial, récréo-touristique, commercial, agricole qu'industriel* ».

La vision proposée en 2003 par le Conseil de la MRC est audacieuse. Elle insiste sur l'importance de travailler ensemble à l'atteinte d'objectifs communs. Elle appelle les élus municipaux de chacune des municipalités à contribuer – régionalement – au développement du potentiel de la Côte-de-Beaupré.

Quatre ans plus tard, les élus municipaux et le CLD ont voulu aller plus loin et déterminer un positionnement stratégique en harmonie avec la zone économique dans laquelle évolue la Côte-de-Beaupré. L'objectif est maintenant de se mettre en mode action en définissant des créneaux porteurs afin d'intéresser des investisseurs – d'ici et d'ailleurs – à contribuer à la diversification de l'économie régionale. Cet exercice a permis d'identifier de nouvelles avenues suscitant d'intéressantes opportunités. Autre important objectif : renforcer les filières existantes à fort potentiel autour du concept de *région en santé* ; on pense, par exemple, au tourisme, au domaine récréotouristique et sportif, ainsi qu'à l'agriculture et à l'agroalimentaire.

De façon plus spécifique, il s'agit d'identifier les entreprises leaders ayant la capacité de générer de la croissance, de contribuer à l'enrichissement collectif sur le territoire et de pointer celles qui ont un impact en termes de dépenses directes en biens de consommation ou au plan des immobilisations. Et de les intéresser, par un démarchage sélectif, à s'établir sur la Côte-de-Beaupré ou à y développer des équipements déjà en place.

On parle ici des bases d'un plan d'action qui devra intégrer chacune des politiques sectorielles et des stratégies de développement élaborées au cours des années récentes par la MRC et le CLD. Car tous ces travaux proposent des orientations et des propositions concrètes qui se retrouveront dans le plan de travail des acteurs du développement de la Côte-de-Beaupré. Voyons-les sommairement.

2.1 La politique culturelle et son plan d'action

Avec l'adoption de sa Politique culturelle, le 28 juin 2005, la MRC de La Côte-de-Beaupré indique clairement son intention de faire de la culture un secteur important du développement global de son territoire. Le prestigieux héritage de son passé laisse des traces tangibles dans ses paysages, ses bâtiments, ses voies de communication, son patrimoine intangible, etc. Tout est mis en œuvre pour valoriser cet héritage.

La Politique – et le plan d'action qui en découle – soulignent aussi toute l'importance que la MRC accorde à sa culture contemporaine, à ses activités de création et à leur diffusion. Les créations d'aujourd'hui enrichissent le patrimoine d'hier et constituent le patrimoine de demain.

La MRC et ses partenaires entendent poursuivre le développement et la mise en valeur de la Route de la Nouvelle-France qui constitue l'une des plus anciennes routes rurales en Amérique du Nord, voire la première. Elle aligne plus de 1000 bâtiments ancestraux dont les maisons d'artisans, manoirs, moulins, édifices religieux, sites archéologiques, etc. Cette route suit sensiblement le même tracé que lors de sa création par Mgr de Laval, en 1683. Elle constitue une représentation unique de l'évolution de l'habitat en milieu rural avec la présence de maisons d'inspiration française et québécoise d'époques différentes sur une même artère et de ses bâtiments de ferme, ses caveaux à légumes, ses chapelles et ses croix de chemin, etc. Elle témoigne de l'évolution du mode de vie de la Côte-de-Beaupré depuis près de 400 ans. Pour ce faire, la MRC et ses partenaires souhaitent ...

- ... sensibiliser la population à l'importance de cette voie royale, tant pour l'amélioration du cadre de vie, le développement du tourisme culturel et son importance pour la vie économique du territoire;
- ... porter une attention particulière au développement et à la mise en valeur de la Route de la Nouvelle-France dans l'élaboration du schéma métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec;
- ...favoriser la diffusion de la connaissance historique reliée à cette Route, sous toutes ses formes, en partenariat avec les différents intervenants du territoire, et mettre à jour cette connaissance ;
- ...soutenir les actions de développement et de promotion de la Route de la Nouvelle-France préconisées par les élus municipaux, les résidants, les attraites, les hébergements, les restaurateurs et les différents partenaires du milieu touristique et culturel (OTQ, MCC, etc);
- ... favoriser la consommation du produit culturel par la population locale et touristique en soutenant les équipements et les infrastructures culturels et d'accueil : centres d'interprétation, centre de généalogie, centre d'initiation au patrimoine, maisons culturelles, centres d'exposition et galeries d'art, musées et économusées, ateliers d'artistes, salles de spectacles et communautaires, camp d'artistes, lieux de formation, bibliothèques municipales, etc. Par ailleurs, elle possède aussi des sites historiques, des sites naturels, des paysages et percées visuelles, des sentiers et des boisés, du bâti patrimonial, etc. Tous ces acquis, combinés au dynamisme du milieu culturel, renforcent le secteur et favorisent son développement.

La MRC et ses partenaires entendent donc consolider les différentes infrastructures déjà en place sur le territoire, soutenir le développement de projets d'infrastructure et d'équipements nouveaux et complémentaires sur l'ensemble du territoire et encourager le maintien des bibliothèques et, idéalement, l'implantation de services de bibliothèque dans chacune des municipalités.

En somme, la Côte-de-Beaupré fait la preuve que c'est par sa vitalité culturelle qu'un territoire rayonne hors de ses frontières, augmente son pouvoir d'attraction, forge son identité et stimule la fierté d'appartenir à une collectivité. C'est aussi par sa vitalité culturelle qu'une collectivité enrichit son tissu social et développe la solidarité entre les individus qui y vivent.

2.2 Diagnostic et planification du développement industriel

Une enquête a été effectuée auprès des entrepreneurs régionaux par une firme de consultants afin de poser un diagnostic sur la situation et les perspectives de développement du territoire. Ce travail, réalisé par la firme Roche, est une initiative du CLD en collaboration avec la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de Charlevoix-Côte-de-Beaupré. Des consultations individuelles auprès d'intervenants économiques, des visites d'inspection sur le terrain ainsi qu'une séance de « brainstorming » avec l'équipe de travail ont permis d'identifier les forces et les faiblesses de la MRC tel que perçu par les intervenants de la région. Le rapport final a été déposé en avril 2005. À sa lecture, on peut affirmer qu'il n'a presque pas vieilli, sauf peut-être sur la concertation régionale puisqu'on note une amélioration sensible depuis.

Les principaux facteurs d'attraction de la MRC issus de l'enquête sont :

La localisation géographique, au carrefour de la Côte-Nord et de l'agglomération de Québec et à moins de trois heures de Montréal. La Côte-de-Beaupré dispose d'un réseau routier qui permet de rejoindre les autres régions du Québec par la route 138. On peut ajouter que la région est accessible par chemin de fer même si celui-ci aura besoin d'importantes améliorations, ce qui pourrait survenir avec le projet de développement du Massif de la Petite-Rivière-Saint-François.

La qualité de vie de la région. Centre historique et patrimonial unique en Amérique du Nord, la Côte-de-Beaupré offre de nombreux attraits touristiques dont, le parc du Mont-Sainte-Anne et la basilique Sainte-Anne-de-Beaupré ainsi que de nombreuses aires de jeu et activités de plein air.

Outre ces facteurs d'attraction, tel que perçu par les principaux acteurs industriels de la région, le diagnostic industriel de la région s'est penché sur l'identification systématique des forces et faiblesses du développement de ce secteur économique. Ainsi, l'élaboration du portrait socioéconomique du territoire jumelé aux résultats des consultations auprès des entrepreneurs et des intervenants socio-économiques a conduit à la détermination des forces et faiblesses de la MRC en termes de développement industriel.

Parmi les thèmes abordés, il en ressort des forces indéniables de la région de la Côte-de-Beaupré du point de vue géographique et des infrastructures de transport, notamment par sa localisation, ses richesses naturelles, la qualité de vie qu'elle offre et l'accès à d'excellents réseaux de transport intermodal à proximité de son territoire.

Ces forces constituent la base de tout potentiel de développement industriel et assure à la région un avenir prometteur.

Par contre, de nombreuses faiblesses ont été identifiées, lesquelles qui devront être surmontées avant d'engager tout processus de planification de développement industriel. Notons particulièrement la difficulté de planifier *l'aménagement du territoire, de protéger les paysages et de déterminer les périmètres d'urbanisation et les zones industrielles* ainsi que la complexité des intérêts des principaux décideurs quand vient le moment de mettre de l'avant une *stratégie concertée* de développement industriel régional.

Sur le sujet de la concertation régionale, le verdict de ce rapport ne tient pas compte des avancées réalisées durant les dernières années concernant la planification stratégique de la MRC, la politique familiale, le positionnement stratégique, etc. On relève sur le territoire la présence d'une Société d'aide au développement des collectivités (SADC), d'un Centre local de développement (CLD), d'un Centre local d'emploi (CLE), d'un Carrefour Jeunesse Emploi (CJE), d'un Centre de formation professionnelle de la commission scolaire, services qui s'ajoutent à ceux de la MRC et à ceux des organisations professionnelles dans les secteurs du tourisme, de l'agriculture, de la forêt, etc. Tous ces services ont développé des complémentarités qui améliorent sensiblement la concertation régionale. En outre, les relations entre les organismes et le milieu des affaires s'intensifient continuellement.

Identification des opportunités de développement industriel

Les auteurs du Diagnostic ont procédé à l'analyse exhaustive des tendances des secteurs économiques permettant ainsi d'identifier certains créneaux offrant de bonnes perspectives de croissance pour l'avenir, tout en tenant compte des avantages comparatifs et des synergies potentielles avec les secteurs prédominants actuellement développés.

Les secteurs ciblés ont donc été identifiés à partir de listes de filières manufacturières et technologiques déjà utilisées par diverses organisations de développement économique, dont, entre autres; le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et Pôle Québec-Chaudière-Appalaches. La classification type du SCIAN a aussi servi de référence dans la désignation des secteurs.

Évidemment, cet ordre de priorité ne se veut pas limitatif mais vise avant tout à canaliser les efforts constants auprès d'intervenants ciblés. Ces choix doivent aussi s'arrimer avec les stratégies des organisations supportant le développement économique régional dans son ensemble, afin de profiter également des synergies en termes d'efforts de démarchage et de réseautage.

La clé du succès de la stratégie de développement industriel est de cibler en priorité des secteurs économiques offrant à la Côte-de-Beaupré des opportunités lui permettant de profiter de synergies avec les expertises actuellement développées sur le territoire, de consolider ses acquis et d'assurer une diversification économique. Ces secteurs doivent offrir le plus grand potentiel d'expansion d'entreprises existantes, de création de nouvelles entreprises et, en bout de ligne, de création de nouveaux emplois. Ainsi, c'est avec ces exigences et ces attentes que quatre secteurs économiques du territoire ont été retenus comme étant les pierres angulaires soutenant toute la dynamique derrière le plan. Ces secteurs sont : *la transformation du bois et de l'agroforesterie, l'agroalimentaire et l'agrobiotechnologie.*

Bref, le Diagnostic industriel réalisé par la firme Roche énonçait déjà, en 2004, un objectif toujours actuel pour la Côte-de-Beaupré : la diversification économique. Les secteurs retenus comme prioritaires sont ceux où la MRC de La Côte-de-Beaupré excelle et ceux qui offrent le plus grand potentiel de création d'emplois au cours des prochaines années.

2.3 L'agriculture et la forêt

Les 21 et 22 avril 2006, le monde agricole et les décideurs politiques tenaient un Sommet sur l'agriculture et la forêt qui avait été préparé de longue main, par la publication de la première phase d'un Plan de remise en culture des terres en friche sur la Côte-de-Beaupré. Les participants au Sommet se sont abstenus d'établir un ordre de priorité parmi leurs recommandations, laissant au Comité de développement constitué au Sommet, le soin de fixer un échéancier de réalisation de ces recommandations.

Toutefois, les membres conviennent de deux conditions préalables au développement de l'agriculture sur la Côte-de-Beaupré.

En premier lieu, il faut *embaucher un agent ou une agente de développement agricole* pour prendre charge des dossiers. Cette demande n'est pas exceptionnelle puisqu'il existe au CLD et à la SADC des professionnels qui œuvrent dans d'autres domaines d'activité économique. L'arrivée d'une ressource professionnelle, fut-elle à temps partiel, permettra la réalisation de projets qui n'ont jamais pu être menés à terme faute de porteur de dossier (ce préalable s'impose d'autant plus depuis que le Conseil de la MRC a adopté, à l'automne 2007, un positionnement stratégique devant guider le développement économique de la région et qui met l'accent sur les produits de transformation agro-bio-alimentaires).

En second lieu, le fait que la responsabilité de l'aménagement du territoire soit maintenant confiée à une instance supra-régionale, la Communauté métropolitaine de Québec, rend plus complexes les discussions menant à un *consensus sur les périmètres d'urbanisation*. Tous les participants ont fait valoir qu'un règlement satisfaisant de ce dossier, pour les agriculteurs comme pour les maires, constitue un enjeu fondamental pour assurer la pérennité et le développement de ce secteur économique de premier plan pour la Côte-de-Beaupré (Adoptée le 22 avril 2006, cette disposition n'est toujours pas réglée, près de deux ans plus tard).

D'autres recommandations ont aussi été proposées par les participants:

Le président de l'UPA de la Côte-de-Beaupré, le préfet de la MRC et tous les participants recommandent la pérennité de la *banque de terres en friche* comme outil de remise en culture des terres en friche sur le territoire.

- Implantation d'un *Programme d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* qui permettrait la protection du patrimoine agricole (granges, caveaux à légumes, fours à pain, moulin à farine, etc.) le long de la Route de la Nouvelle-France. Le Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP) mis en place par la MRC de La Côte-de-Beaupré vient en partie répondre à cette recommandation;
- Développement de *produits de niche*, en collaboration avec les institutions d'enseignement (commission scolaire, Université Laval) et sur l'importance d'une identité géographique protégée pour les produits de la Côte-de-Beaupré. Ces produits distinctifs contribueraient au rayonnement de la région partout dans le monde.

Le président de la Caisse Desjardins du Mont-Sainte-Anne offre la collaboration de Desjardins pour supporter la création de coopératives qui auraient pour but le développement de l'agriculture et de la forêt sur le territoire. Il pose une condition préalable au développement de l'agriculture sur la Côte-de-Beaupré : que les élus municipaux règlent le contentieux existant touchant les périmètres d'urbanisation qui retarde toute stratégie de développement agricole et de mise en valeur des paysages.

La tenue de ce Sommet sur l'agriculture et la forêt a fait apparaître certaines caractéristiques de ce secteur économique qu'il convient de relever:

- Traditionnellement perçue comme un monde d'homme où les femmes sont peu présentes, l'agriculture fait de plus en plus de place aux femmes. Elles continuent d'être associées aux décisions de l'entreprise au niveau des activités de gestion, mais on en retrouve de plus en plus dans les travaux agricoles proprement dits grâce à la mécanisation des activités et à la diversification des domaines d'exploitation comme le maraîchage ou l'horticulture, par exemple.
- La présence de nombreux jeunes désireux de faire carrière dans l'agriculture. Ces jeunes sont souvent associés à de nouvelles pratiques ou de nouveaux domaines d'exploitation : agriculture biologique, semis de jeunes pousses, horticulture spécialisée, élevages diversifiés, etc.
- La présence des femmes et des jeunes explique en partie l'augmentation du nombre de fermes dans la région. Contrairement à la tendance générale observée au Québec, le nombre d'exploitations agricoles s'est maintenu et a même légèrement augmenté au cours des cinq dernières années.
- On relève chez de nombreux agriculteurs une ouverture marquée à l'agrotourisme comme un complément intégré à l'exploitation agricole. En outre, la vente à la ferme se pratique de plus en plus, les marchés de Noël et de Pâques connaissent un vif succès, l'autocueillette et les vendanges continuent d'être populaires, les visites de familiarisation organisées par l'UPA sont très appréciées, etc.
- On note également un intérêt grandissant pour la deuxième et troisième transformation chez plusieurs agriculteurs dont certains produits ont acquis une réputation enviable.
- Les terres en friche de la Côte-de-Beaupré constituent une opportunité à saisir pour la production de fruits, de légumes et de céréales biologiques. Il en va de même pour la production de légumes et fruits associée à la recherche scientifique.
- Et enfin, la tenue du Sommet regroupant des participants de l'agriculture et la forêt a permis de constater qu'il existe un consensus sur l'importance que le milieu accorde à la promotion de l'agriculture et à la protection des paysages. Tous les participants ont souhaité un aménagement du territoire qui respectera ces orientations.

2.4 Le forum touristique

C'est sous le thème *Le temps d'agir* que les intervenants et les acteurs de l'industrie touristique se réunissaient le 14 juin 2007 pour faire le point sur leur industrie et définir des perspectives d'avenir.

On le sait, l'économie de la Côte-de-Beaupré repose beaucoup sur la vitalité de son industrie touristique. Au cours des dernières années, ce secteur d'activité a connu différents soubresauts dont certains dépendent d'une conjoncture qui échappe aux contrôles des acteurs locaux. Le but de ce forum consistait donc à agir sur les facteurs sur lesquels les acteurs et intervenants locaux exercent un contrôle *a priori*.

Parmi les objectifs poursuivis, ce forum voulait permettre au plus grand nombre possible d'intervenants de statuer sur leurs besoins et sur les mesures concrètes qu'ils préconisent pour dynamiser encore plus le tourisme sur la Côte-de-Beaupré.

Les discussions ont tourné autour de quatre grandes familles d'activités touristiques : le tourisme d'affaires, l'agrotourisme et la gastronomie, le tourisme culturel et religieux et, finalement, le tourisme sportif et de plein air. Chaque secteur était analysé sous quatre angles : l'aménagement du territoire et les infrastructures ; le développement des projets et le support qu'on leur apporte ; la disponibilité, l'accueil, la formation et la rétention des ressources humaines ; la promotion et la mise en marché du secteur touristique.

Les résultats attendus, au terme de cette journée d'échanges, étaient d'identifier les orientations et les secteurs à privilégier, les projets les plus urgents ou les plus intéressants et, finalement, les mesures à mettre en place pour développer davantage l'industrie touristique de notre milieu.

Plusieurs propositions ont été avancées. On relève, entre autres la constitution de Tourisme MSA / Côte-de-Beaupré, le réaménagement du boulevard Sainte-Anne, des accès au fleuve à Boischatel, à L'Ange-Gardien, au parc Riverain à Château-Richer et à Sainte-Anne-de-Beaupré. On a aussi insisté sur l'importance de travailler en collaboration avec la région de Charlevoix dans la perspective du développement du Massif.

Tout au long de l'activité, on a senti une volonté très nette des participants de travailler davantage ensemble pour accroître la portée et le rendement de leurs initiatives en tourisme. Les participants ont pris conscience du fait qu'ils se connaissent peu ou mal et qu'ils pourraient unir leur force pour la tenue d'activités, le développement de forfaits ou la mise en commun dans la promotion de la Côte-de-Beaupré et de leurs activités. Diverses initiatives de rapprochement ont été évoquées et il faudra trouver des responsables pour en assurer la tenue.

En termes de leadership et de concertation, les participants au forum étaient nombreux à souhaiter une plus grande concertation entre les corps publics pour maximiser le rendement du tourisme sur la Côte-de-Beaupré. La volonté d'une plus grande concertation a émergé des discussions sur la promotion : développement de forfaits réunissant plusieurs intervenants d'un même secteur ou de secteurs complémentaires, mise en commun des efforts de promotion et autres suggestions de partenariat sont de bon augure.

L'importance de préserver les acquis, de ne pas compromettre le paysage naturel en milieu agricole et de favoriser une cohabitation harmonieuse entre les différentes portions du territoire était manifeste.

La nécessité de donner à la Côte-de-Beaupré un nouveau plan de marketing touristique et de définir une nouvelle image forte a semblé faire l'unanimité. Ce plan est vu comme une occasion de mieux cerner les clientèles potentielles, de mieux identifier les territoires de provenance touristique à exploiter et de mieux utiliser les ressources disponibles pour donner un souffle nouveau au secteur touristique.

S'il ne fallait retenir qu'une chose de tout ce qui a été dit ou partagé lors du Forum des intervenants touristiques de la Côte-de-Beaupré, ce serait sans doute la nécessité de développer une plus grande collégialité et une plus grande collaboration entre les entreprises et entre les secteurs touristiques pour faire face aux nouveaux défis de l'industrie, à la concurrence et à des ressources financières somme toute limitées.

En ce sens, le forum aura fait entrer l'industrie dans une ère nouvelle dans les rapports qu'entretiennent entre elles les entreprises (privées ou publiques) pour que le tourisme, secteur névralgique de l'économie de la Côte-de-Beaupré, apporte une contribution encore plus importante à la prospérité régionale.

Reste à établir des priorités, identifier les responsables des projets et bâtir un plan d'ensemble qui inclurait un échéancier et les moyens de mise en œuvre.

2.5 La politique familiale

Parmi les politiques et les stratégies élaborées sur la Côte-de-Beaupré au cours des dernières années, la politique familiale adoptée en 2006 est celle qui situe les élus municipaux au cœur même de sa réalisation. En bonne partie parce qu'elle interpelle les élus municipaux dans leur champ de compétence : culture, loisir, sport, environnement et parcs, transport, aménagement du territoire et qualité de vie des familles.

La politique familiale vise à offrir aux familles un milieu de vie de qualité qui viendra s'ajouter aux attraits naturels du territoire. Elle est la pièce maîtresse de l'ensemble des mesures mises en place pour favoriser le développement économique, social et culturel de la Côte-de-Beaupré.

Bien que la politique familiale ait été initiée par les élus municipaux du territoire, son application devient la responsabilité de tous et chacun. Les élus municipaux s'engagent à offrir des infrastructures ou des activités qui répondent aux besoins des familles ; en retour, ils s'attendent à une réponse enthousiaste des familles. C'est bien connu, une politique familiale connaît le succès pour autant que les familles y participent. Ce succès repose aussi sur les parents bénévoles qui s'engagent dans la réalisation des activités ; les élus municipaux le savent et reconnaissent leurs mérites.

L'objectif de la politique familiale de la Côte-de-Beaupré est d'implanter une culture favorable aux familles dans tous les domaines relevant de la compétence municipale afin de rendre la vie des familles agréable et épanouissante pour chacun de ses membres.

Pour atteindre cet objectif, la MRC de La Côte-de-Beaupré et les municipalités qui la composent s'engagent à :

- créer un milieu dynamique favorable aux familles qui y vivent et susceptible d'en intéresser de nouvelles à s'implanter sur la Côte-de-Beaupré;
- promouvoir les activités dans chaque municipalité et les faire connaître à l'ensemble des familles du territoire;
- informer les citoyens de tous les événements, décisions ou gestes susceptibles d'impliquer la famille;
- valoriser l'apport multiculturel des familles vivant sur le territoire;
- favoriser la communication entre les différents groupes et organismes agissant auprès des familles;
- favoriser les liens intergénérationnels;
- créer un environnement propice à la qualité de vie dans les domaines du logement, du transport, des loisirs, des activités culturelles et du sport;
- supporter chacun des membres de la famille afin qu'il puisse donner sa pleine mesure à la vie économique, sociale et culturelle de la Côte-de-Beaupré;
- assurer un milieu de vie sécuritaire et favorable aux familles.

La famille joue un rôle indispensable à l'épanouissement de chacun de ses membres. Lieu d'éducation par excellence des enfants, elle favorise la transmission de valeurs de respect, de solidarité et d'ouverture aux autres. La famille demeure le milieu où les relations humaines sont les plus intenses et, souvent, les plus riches.

2.6 Une étude portant sur l'évaluation du potentiel d'attraction du territoire

Les élus municipaux de la MRC ont senti le besoin de réaliser une étude portant sur l'évaluation du potentiel d'attraction du territoire. Ils ont fait appel aux experts de Pôle Québec-Chaudière-Appalaches qui remettait son rapport en 2007. Dès le départ, les auteurs de l'étude placent la barre haute ; ils n'attendent rien de moins qu'un changement de mentalité de la part des acteurs et intervenants de la Côte-de-Beaupré. En introduction, ils expliquent pourquoi ils ont intitulé leur rapport REVOIR :

« Dans un premier temps, nous croyons que tous les acteurs socio-économiques œuvrant sur la Côte-de-Beaupré devront revoir certaines façons de penser, certaines façons de faire les choses. Les individus et organismes devront également revoir certaines de leurs approches et de leurs perceptions et apprendre à travailler en équipe, en fonction d'objectifs communs partagés.

Il faudra revoir les stratégies de démarchage, revoir les entreprises ciblées que vous voulez attirer et voir s'installer sur le territoire, revoir les mesures incitatives offertes à ces entreprises, revoir certaines politiques et règlements municipaux, bref il faudra que l'ensemble des intervenants acceptent de se remettre en question et de revoir leur approche face au développement économique de la Côte...

Revoir aussi dans le sens de regarder avec des yeux neufs, accepter de redécouvrir l'ensemble du territoire, ses atouts, ses forces et ses faiblesses... Les acteurs socio-économiques devront faire preuve d'une certaine humilité et accepter d'envisager une nouvelle vision économique basée sur les tendances sociétales lourdes qui façonneront les économies locale, régionale, provinciale, nationale et internationale.

Revoir, finalement, parce que toute stratégie de développement économique, si novatrice et pertinente soit-elle, doit constamment être revue, adaptée, bonifiée au fil des ans et des développements, de façon à ne pas devenir obsolète et dénuée de tout intérêt... »

Les auteurs ont procédé à l'analyse des études et politiques de la MRC pour en conclure que plusieurs recommandations de ces études demeurent d'actualité :

- la nécessité d'une approche concertée;
- l'urgence d'agir autour des forces du milieu;
- l'importance d'améliorer l'image du territoire;
- l'identification de créneaux porteurs : agroalimentaire et agroforestier.

D’où le besoin de définir un positionnement, d’établir des priorités, d’identifier des opportunités, de prioriser des actions et d’agir ! Les auteurs s’attaquent aux mêmes défis en présentant une perspective originale et une vision prometteuse. Ils ont commencé par analyser les différents secteurs d’activité déjà bien implantés sur la Côte-de-Beaupré – surtout ceux qui leur apparaissent particulièrement porteurs d’avenir – afin de définir un positionnement qui s’appuie sur du concret et qui possède un fort potentiel d’avenir. Ils en ont retenu cinq:

Le plein air

Par les caractéristiques du territoire et les services et produits déjà en place, le domaine du plein air et du tourisme est un incontournable et il peut – et doit – faire partie du développement économique de la Côte-de-Beaupré.

L’agroalimentaire

La Côte-de-Beaupré, ainsi baptisée pour la beauté et la richesse de ses prés, offre un grand potentiel agroalimentaire : produits du terroir, produits biologiques, fermes d’expérimentation, etc.

La santé et les nutraceutiques

Toute une industrie de la santé et des nutraceutiques sommeille actuellement et peut se développer sur le territoire de la Côte-de-Beaupré, à partir des embryons qui y sont déjà implantés et des recherches qui s’y effectuent... Centre de recherche des boues, thalassothérapie, culture des argousiers, etc., il ne manque pas grand-chose pour que la Côte-de-Beaupré se donne une véritable personnalité dans ce monde de recherche et développement...

Le patrimoine

Le berceau de la Nouvelle-France offre une panoplie de possibilités d’intégration d’entreprises : artisanat (fabrication de meubles et autres objets antiques et artisanaux), avenue Royale, quincaillerie artisanale pour les portes et fenêtres, restauration, produits du terroir etc. De plus, les Fêtes du 400e pourraient offrir une vitrine intéressante et importante pour promouvoir l’aspect patrimonial de la Côte-de-Beaupré.

L’écovironnement

Toute la nature de la Côte-de-Beaupré favorise l’écovironnement et l’implantation d’entreprises reliées à ce domaine, tant au niveau du recyclage que de la foresterie et de l’agroalimentaire un domaine en pleine expansion, partout sur la planète...

Chacun de ces secteurs génèrent des activités de service tertiaire ou encore de production ou de fabrication pour répondre, par exemple, à des besoins d’équipement ou de matériel.

Un effort particulier doit être entrepris afin de répertorier les ressources à la grandeur du territoire dans le but de favoriser des synergies (cross selling) entre divers secteurs (terroir, tourisme, patrimoine, hébergement) et de développer des masses critiques facilitant le développement des micros entreprises et permettant par la suite l'exportation de leurs produits et services. Le territoire doit bénéficier d'un développement en grappe et concentrer les activités autour de pôles ou filières existantes, mettre à contribution les leaders et stimuler l'émergence entrepreneuriale.

Finalement un meilleur positionnement et une étiquette claire permettraient d'orienter l'action sur le territoire. Un positionnement *santé, nature, plein air* contribuera à améliorer la qualité des opportunités et drainera à la fois des projets à haute valeur ajoutée qui auront également des incidences sur le profil des clientèles.

Ce concept, les auteurs de l'étude le déploient autour des actions suivantes:

- L'amélioration visuelle du boulevard Sainte-Anne;
- La concentration d'activités similaires dans la proximité immédiate des activités existantes avec des règlements régissant plus sévèrement l'environnement et l'aménagement du territoire. (Ex : automobile à Boischatel, industriel léger à L'Ange-Gardien, etc.);
- La concentration d'activités commerciales à la hauteur des villes centres afin de présenter une offre mieux structurée et plus adéquate;
- L'établissement de la zone du Mont-Ste-Anne comme un haut lieu de divertissement, de loisir et d'animation sportive;
- L'organisation de l'offre agroalimentaire sur le territoire et la création d'un label distinctif mettant l'accent sur la santé, notamment en y favorisant des cultures de niche à haute valeur nutritionnelle (jus à valeur ajoutée, etc.);
- La mise en place d'un office de mise en marché qui verrait à créer les synergies locales et à favoriser l'extension du marché en périphérie immédiate, c'est-à-dire Charlevoix et Québec;
- La mise en valeur de la voie fluviale et une exploitation plus harmonieuse de la Côte-de-Beaupré, mettant en vedette à la fois l'immense plan d'eau, les marais et terres humides, les sentiers du littoral et toutes les activités pouvant en découler;
- La valorisation des attraits touristiques tels que les chutes ainsi que le Mont Sainte-Anne, le cap Tourmente et toutes les zones permettant des activités de plein air;
- Le développement d'un partenariat enrichi avec Pôle Québec Chaudière-Appalaches afin de bénéficier de l'expertise de Pôle dans le démarchage d'entreprises et afin de favoriser l'accueil sur la Côte-de-Beaupré des entreprises en surplus œuvrant dans les domaines de la santé;
- L'acceptation par tous les intervenants que la MRC est l'organisme central et unifiant dans le développement du territoire et que ses actions auront un effet d'entraînement dont bénéficieront tous ses partenaires...

3.0 ORIENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT

Le CLD est devenu, au fil des ans, la principale référence en matière de développement économique et de développement local sur la Côte-de-Beaupré. Toutefois, sa situation se fragilise d'année en année en raison des politiques de redistribution du support financier du gouvernement aux CLD. Le budget du CLD ne correspond pas à la mission qu'on lui confie et ce, en dépit du support constant et affirmé du conseil de la MRC.

La preuve est établie, depuis longtemps, que les secteurs les plus dynamiques sont ceux qui peuvent compter sur des porteurs de dossiers au CLD. Sur la Côte-de-Beaupré, il est facile de démontrer que des secteurs comme la culture et le patrimoine ou encore, le tourisme, se développent à vitesse grand V parce que le CLD compte, dans son personnel, les ressources humaines porteuses des projets collectifs de ces secteurs.

Le rôle du CLD et des élus municipaux est d'autant plus important que le développement local sur la Côte-de-Beaupré se réalise inégalement. Ne prenons comme indicateurs que les permis de construction résidentielle et commerciale alloués au cours des cinq dernières années ainsi que la variation de la population durant la période censitaire 2001-2006:

Municipalités	Résidentiel	Commercial	Var pop %
Boischatel	462	5	22.9 %
L'Ange-Gardien	156	28	6.9 %
Château-Richer	156	15	3.5 %
Sainte-Anne-de-Beaupré	46	5	1.9 %
Beaupré	61	7	8.9 %
Saint-Joachim	29	4	-7.4 %
Saint-Ferréol-les-Neiges	224	5	26.4 %
Saint-Tite-des-Caps	35	1	1.0 %

Il ne faudrait pas conclure de la lecture de ce tableau que le développement de la Côte-de-Beaupré emprunte obligatoirement la voie de la construction domiciliaire ou du développement industriel. Assurément, la colonne des revenus des municipalités s'accommode fort bien de la taxe de bienvenue et de l'augmentation des taxes foncières tirées de l'expansion des périmètres d'urbanisation. Cette façon de comprendre le développement de la Côte-de-Beaupré pourrait même s'avérer contre-productive et entraîner, à terme, un *mal développement* que les générations futures jugeraient sévèrement.

Par exemple, juger sévèrement la diminution de population à Saint-Joachim comme le résultat de l'incurie du CLD, de la MRC et de l'administration municipale pourrait bien divulguer le manque de vision et de sensibilité au caractère patrimonial de cette municipalité de celui qui porterait ce jugement.

Cet exemple pose la question de la définition de la vocation de chaque municipalité dans le schéma d'aménagement du territoire, opération qui relève de la MRC. Le rôle du CLD dans le développement économique du territoire doit nécessairement s'accorder avec le schéma d'aménagement. Si, encore à titre d'exemple, le schéma d'aménagement optait pour la valorisation de l'agriculture à Saint-Joachim, le développement de cette municipalité ne devrait-il pas passer par l'agroalimentaire plutôt que le développement domiciliaire?

L'absence de plan d'intégration et d'implantation architecturale dans plusieurs localités de la MRC est inquiétante. La mission du CLD concerne le développement économique et doit s'aligner sur les orientations du Conseil de la MRC et du schéma d'aménagement. L'exercice de concordance entre le schéma d'aménagement, la vocation de chaque municipalité et les orientations du développement économique n'a pas vraiment été réalisé et il devient essentiel de le faire.

Les actions qui suivent, dans chacun des secteurs, seront engagées au cours de la période 2008-2013 et révisées annuellement.

3.1 Culture et Patrimoine

Ce secteur constitue sans doute le cœur du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi car il touche l'identité même de notre territoire. L'objectif de ce secteur est de développer l'entrepreneuriat culturel et les initiatives porteuses d'identité régionale. Les projets se regroupent sous deux orientations principales:

Protéger et mettre en valeur le caractère patrimonial de la Côte-de-Beaupré et pour ce faire :

- Négocier de nouvelles ententes de développement et de gestion avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, le Fonds du patrimoine culturel québécois, la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Capitale-Nationale et divers partenaires;
- Constituer l'avenue Royale ou « La Route de la Nouvelle-France » en site du patrimoine;
- Faire connaître les ressources disponibles en vue d'assurer une rénovation fidèle des maisons anciennes en s'appuyant sur le Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP) mis sur pied par la MRC, en collaboration avec le CLD et le MCCCCF;
- Inciter les municipalités à citer des bâtiments d'intérêt patrimonial.

Protéger et mettre en valeur le patrimoine paysager avec le support d'une entente spécifique du comité Paysage Charlevoix-Côte-de-Beaupré et pour ce faire :

- Susciter et appuyer des projets de revitalisation et d'aménagement paysager le long du boulevard Sainte-Anne et de l'avenue Royale;
- Produire des documents visuels présentant les paysages et percées visuelles de la Côte-de-Beaupré (circuit des plus beaux paysages) et leur rôle dans le développement et l'aménagement du territoire.

3.2 Tourisme

Au plan touristique, la Côte-de-Beaupré se présente comme un complément naturel à la cité de Champlain en raison de ses attraits culturels, ses sites et ses paysages. Cela exige, en retour, une adaptation constante pour accueillir, développer et promouvoir ce potentiel. L'objectif de ce secteur est d'accroître la fréquentation des attraits touristiques et le taux d'occupation des établissements d'hébergement et de restauration du territoire.

Améliorer les infrastructures d'accueil touristique et pour ce faire :

- Relocaliser le bureau d'accueil touristique (BAT);
- Harmoniser l'affichage commercial dans le but de respecter le caractère historique et patrimonial de la Côte-de-Beaupré;
- Soutenir les projets d'accès au fleuve Saint-Laurent et les activités de sensibilisation et de mise en valeur du fleuve.

Développement

- Poursuivre le développement de la Véloroute Marie-Hélène-Prémont : halte-vélo, signalisation, pont sur la rivière du Petit-Pré, etc;
- Collaborer à la réalisation des projets issus du plan de développement du Mont-Sainte-Anne;
- Exploiter le plan d'eau situé en amont du barrage des Sept-Chutes.

Promotion

- Assurer un meilleur positionnement de la Côte-de-Beaupré et des clientèles cibles en renforçant la concertation des partenaires de l'industrie;
- Accroître les efforts de promotion des activités hivernales autres que le ski alpin, des circuits de randonnée à pieds ou en vélo, du tourisme religieux, des familles souches, etc.

Toutes ces actions devraient se conjuguer dans la concertation et la synergie des acteurs et actrices du territoire et de la région. C'est dans la concertation que se développent des services communs comme le navettage, par exemple. Tous devraient s'intéresser à l'aménagement du quai de Sainte-Anne. Tous devraient se sentir concernés par la signalisation des artères commerciales de Sainte-Anne de Beaupré. Bref, la stratégie dépasse l'intérêt de chacun des attraits. Saura-t-on en comprendre les bénéfices?

3.3 Agriculture et forêt

Le Sommet sur l'agriculture et la forêt a fait consensus sur la nécessité d'accroître l'importance du secteur agroalimentaire dans la vie économique de la Côte-de-Beaupré et pour ce faire...

- Augmenter les ressources humaines et financières consacrées aux dossiers de promotion et de développement de ce secteur sur le territoire;
- Favoriser le développement de *produits de niche* et le développement d'une *identité géographique protégée*;
- Constituer une *banque de terres en friche* comme outil de remise en culture des terres en friche sur le territoire.

3.4 La Politique familiale municipale

Un plan d'action accompagne la Politique familiale dont l'élément le plus important concerne la volonté exprimée par les parents de se doter d'une *piscine couverte régionale*, qu'elle soit incluse ou non dans un centre multisports. Les autres propositions concernent une meilleure concertation relativement aux services offerts aux familles par les municipalités, particulièrement en matière de loisirs et de sports.

3.5 L'Économie sociale et les jeunes

Depuis sa création, le CLD Côte-de-Beaupré offre un soutien aux entreprises d'économie sociale à l'aide d'un fonds dédié à cette fin. Plusieurs projets à finalité sociale ou culturelle ont été supportés par le CLD. L'objectif étant d'ouvrir la notion d'entrepreneuriat à de nouveaux acteurs afin de faire de notre territoire un milieu plus entrepreneurial. Et pour ce faire:

- Dynamiser le secteur de l'économie sociale et de l'entrepreneuriat jeunesse en supportant les initiatives favorisant le développement et la prise en main du milieu, l'entrepreneuriat et l'investissement;
- Supporter l'implantation des propositions d'entreprises collectives découlant de la Politique familiale.

3.6 L'Industrie et le commerce

L'objectif du CLD est de consolider le secteur manufacturier de manière à ce qu'il conserve son importance dans l'économie locale. Cette consolidation s'adresse tout particulièrement à l'industrie de la santé et des neutraceutiques qui pourrait se développer à partir des embryons qui y sont déjà implantés et des recherches qui s'y effectuent, qu'il s'agisse d'un centre de recherche des boues, thalassothérapie, culture des argousiers, etc. S'agissant du secteur commercial, le CLD souhaite contribuer au renouvellement de l'offre commerciale dans les secteurs où la masse critique le permet. Et pour ce faire:

- Maximiser le potentiel des retombées de l'investissement de 800M\$ dans le développement de l'industrie éolienne sur notre territoire;
- Soutenir le développement de petites entreprises de transformation agroalimentaire;
- Favoriser l'implantation d'entreprises dans la zone industrielle de Saint-Tite-des-Caps.

3.7 Le Pacte rural

Le pacte rural constitue le principal volet de l'application de la Politique nationale de la ruralité adoptée en 2002 par le gouvernement du Québec. Sur la Côte-de-Beaupré, quatre municipalités sont considérées admissibles au programme confié à la MRC et administré par le CLD. Certaines ont déjà identifié des projets comme la création d'une bibliothèque dans le presbytère de Château-Richer devenu vacant, la mise en place d'un belvédère menant au fleuve en cours de réalisation à Saint-Joachim, l'amélioration de l'entrée ouest de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges et l'implantation d'une signalisation afin d'aider les touristes à se rendre chez les producteurs et transformateurs agroalimentaires, et enfin, un projet non encore défini à Saint-Tite-des-Caps.

4.0 CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉALISATION DU PALÉE 2008-2013

Pour réaliser son mandat et mener à terme les projets recensés dans le PALÉE, le CLD Côte-de-Beaupré dispose d'**atouts** indéniables, mais doit aussi faire face à des **défis** qui dépassent, dans certains cas, sa compétence et qui pourraient entraver son action.

4.1 Les atouts

Une nature généreuse et sous-exploitée. La Côte-de-Beaupré habite sa niche dans les basses terres de la vallée du Saint-Laurent, entre la fracture du Plateau laurentien et le fleuve Saint-Laurent. Les touristes du monde entier s'extasient devant la beauté de ses paysages. Pourtant, les résidents du territoire semblent avoir oublié qu'ils vivent à proximité du fleuve. On peut comprendre que la pollution a fait fuir de nombreux amateurs de plein air et de grande nature. Depuis quelques années, toutefois, les mesures d'assainissement ont rétabli la qualité de l'eau et sonné la possibilité d'un retour aux sports aquatiques. Aménager des accès au fleuve est devenue une priorité.

Un autre plan d'eau de grande beauté, la rivière Sainte-Anne-de-Nord, offre aussi un potentiel sous-exploité. Déjà réputée pour ses chutes et le canot-kayak, la rivière offre un magnifique bassin formé par le barrage hydroélectrique encadré par des sentiers pédestres de grande beauté qui pourraient être utilisées à une plus grande échelle par les familles du territoire et les visiteurs.

Les Fonds. Le CLD dispose de la réserve financière la plus importante depuis sa création. Le Fonds local d'investissement affiche des résultats positifs depuis deux ans et la SOLIDE a réussi à redresser sa situation financière de sorte que le CLD compte sur un fonds de 1,8 million pour supporter des investissements. À cette réserve s'ajoute un apport supplémentaire de 500 000 \$ accordé par le gouvernement dans le cadre du FIER Soutien. Cela signifie que le CLD peut participer à des montages financiers importants pour le démarrage ou l'expansion d'entreprises. Sans compter sur les partenariats possibles avec le FIER soutien et les institutions financières qui desservent son territoire.

Le démarchage. Le conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré a mandaté le CLD pour entreprendre du démarchage d'entreprises pour la mise en valeur des potentialités et des opportunités de son territoire. La MRC lui accorde un budget de 25 000 \$ à cette fin.

Les secteurs d'avenir. Le CLD entend mettre en œuvre l'orientation *Une région en santé* proposée par le rapport de Pôle Québec Chaudière-Appalaches. Les projets de revitalisation du secteur d'Estimauville de la ville de Québec pourraient d'ailleurs contribuer à l'atteinte de cet objectif qui consiste à changer l'image de la région. Il est évident, cependant, que les axes de développement adoptés jusqu'ici par les intervenants de la région ne seront pas mis de côté au profit d'une seule orientation, d'une seule image.

La concert-action. Autant dans le secteur privé que public, les habitudes de forfaitage, de concertation, de mise en commun ont tendance à se multiplier. Le CLD, par exemple, travaille en étroite collaboration avec la SADC de Charlevoix. Il fait de même avec la MRC, le CLSC et le Centre local d'emploi, Pôle Québec-Chaudière-Appalaches, la Conférence régionale des élus, l'Office du tourisme de Québec, etc. Le CLD intensifiera cette pratique avec les autres intervenants du territoire et encouragera la collaboration entre les acteurs commerciaux et industriels afin de renforcer la capacité d'action de la communauté d'affaires de la Côte-de-Beaupré.

Le mentorat retiendra aussi l'attention du CLD qui entend développer ce soutien aux jeunes entreprises de son territoire.

4.2 Les défis

Un outil de connaissance. Pour bien réaliser son mandat de démarchage et de support aux entreprises en démarrage ou en croissance, le CLD doit s'appuyer sur une base de données qui permet de bien connaître à la fois les potentiels et la situation réelle des entreprises. Il entend donc développer un instrument de mesure pour mieux connaître les entreprises du territoire et les secteurs à fort potentiel de développement.

L'accueil des familles. Les élus municipaux de la MRC en collaboration avec les intervenants de la région devraient réaliser une pochette de référence pour l'accueil des familles qui souhaitent venir s'établir sur la Côte-de-Beaupré.

La diversification du secteur industriel en lien avec les orientations stratégiques adoptées par le conseil d'administration du CLD et le conseil de la MRC.

La revitalisation des artères commerciales des municipalités de la Côte-de-Beaupré qui ont toutes, à un degré ou l'autre, un réaménagement à faire.

L'entrepreneuriat jeunesse à relancer en concertation avec le Carrefour jeunesse emploi, l'École secondaire Mont-Sainte-Anne et le réseau des Caisses Desjardins du territoire. Cette mobilisation viendra appuyer la recapitalisation du fonds Jeunes promoteurs. Autre action à mener : la constitution d'un regroupement jeunesse au sein d'un collège électoral *jeunesse*.

Le transport. Malgré quelques tentatives peu fructueuses, le projet de doter la région d'un transport collectif adapté à ses besoins continue de s'imposer. Le projet de développement d'un transport par rail, en partenariat avec le développement du Massif de Petite-Rivière-Saint-François sera aussi à suivre puisqu'il traversera le territoire. Une ou des gares construites sur le parcours du train pourraient être envisagées afin de desservir la population de la région. Cette action devrait mobiliser tous les secteurs et toutes les instances de la Côte-de-Beaupré.

5.0 CHANTIERS MUNICIPAUX

Afin de présenter un portrait plus complet des perspectives de développement de la Côte-de-Beaupré, nous avons demandé à chaque municipalité d'énumérer les projets – prévus pour les deux prochaines années – qui auraient des effets sur le développement économique de l'ensemble de la Côte-de-Beaupré.

On songe par exemple à l'installation d'un bureau d'accueil touristique au carrefour giratoire Irving, à Boischatel. (La municipalité de Boischatel en profitera pour réaliser un aménagement paysagé agrémenté d'aires de pique-nique autour du bureau)

Tous les conseils municipaux nourrissent des projets domiciliaires importants.

Tous favorisent le réaménagement et la consolidation du centre-ville de leur municipalité.

Tous partagent un souci d'embellissement de leur centre-ville et un aménagement qui tient compte des besoins des familles.

Pour les fins du PALÉE, nous ne retiendrons que les projets qui découlent des budgets municipaux.

5.1 L'Ange-Gardien

- un marché public qui serait situé au carrefour giratoire de la rue Casgrain et destiné à offrir des opportunités aux agriculteurs. Le marché serait agrémenté d'un parc pour accueillir les visiteurs;
- le prolongement de la Véloroute Marie-Hélène-Prémont et la réalisation du pont qui enjambrera la rivière du Petit-Pré, entre L'Ange-Gardien et Château-Richer ; deux conseillers de chaque municipalité travaillent à l'exécution de ce mandat;
- un parc de quartier dans le domaine Yvan-Morneau avec la collaboration des parents du secteur;
- la relocalisation des services de la municipalité dans l'ancien presbytère et la réaffectation des locaux existants à d'autres fins ou la vente du bâtiment à des intérêts privés.

5.2 Beaugré

Les travaux de réaménagement du viaduc et de l'accès au Mont-Sainte-Anne et à Saint-Ferréol-les-Neiges entrepris à l'été 2008. La majeure partie est défrayée par le ministère des Transports. La municipalité de Beaugré entend saisir cette occasion pour favoriser le développement commercial de la zone entourant le viaduc. D'autres projets sont en élaboration pour la partie située sur le plateau, entre le resto-bar L'Aventure et l'hôtel Val-des-Neiges.

5.3 Boischatel

- Centre sportif le plus grand de la Côte-de-Beaugré, disponible d'abord pour les résidents de Boischatel, mais ouvert à tous les résidents de la Côte.
- À la place de l'ancien hôtel de ville sera bâti un édifice multifonctionnel : locaux pour la commission scolaire, et le Centre de la Petite Enfance (CPE), locaux pour les organismes communautaires et à l'étage, des locaux pour des personnes âgées en perte d'autonomie. Ces locaux viendront s'ajouter aux deux autres qui offrent des services aux personnes âgées en perte d'autonomie. Ce bâtiment sera construit avec des plans adoptés par le ministère de la Culture.

- Autre projet important : poursuivre l'aménagement de parcs de quartier pour les jeunes familles dans les zones résidentielles avec la particularité que chaque parc présente des jeux différents, ce qui favorise les visites des parcs par des familles qui ne sont pas riveraines de ces parcs. Sans compter les jeux d'eau du domaine de la Rivière qui fascinent les jeunes.

5.4 Château-Richer

Le principal projet de la ville de Château-Richer concerne la transformation du presbytère en bibliothèque publique et la mise en lumière de l'église. Les démarches sont entreprises à cette fin et devraient déboucher au cours des deux prochaines années. Les infrastructures des loisirs retiendront aussi l'attention du conseil municipal qui y consacra des sommes importantes, et en particulier pour l'aménagement d'une piste multifonctionnelle de randonnée. Le maire espère aussi obtenir des crédits pour le pavage de l'avenue Royale qui est aussi, rappelons-le, une piste cyclable sur toute sa longueur.

5.5 Sainte-Anne-de-Beaupré

Les démarches entourant le réaménagement des abords du quai de Sainte-Anne sont en cours et devraient se réaliser au cours des deux prochaines années. Un tronçon de la Véloroute Marie-Hélène-Prémont sera aussi complété sur une partie du circuit qui traverse la ville. Un important développement immobilier prendra forme au domaine des Franciscaines ; les démarches sont déjà entreprises à cette fin. Un projet de gare ferroviaire situé à proximité du musée de sainte Anne est également en discussion.

5.6 Saint-Ferréol-les-Neiges

D'abord, avec le pacte rural, nous rendrons les producteurs agroalimentaires plus visibles aux touristes par un affichage uniforme et peut-être une brochure. La municipalité va réaménager l'entrée ouest de la municipalité, dans le secteur du Faubourg. Nous allons embellir les voies publiques, aménager un sentier piétonnier, planter des arbres et des fleurs, etc. Nous voulons aussi donner accès à la rivière Sainte-Anne-du-Nord, en amont du barrage des Sept-Chutes, et améliorer le sentier Mestashibo, affirme le maire de Saint-Ferréol-les-Neiges.

5.7 Saint-Joachim

La municipalité de Saint-Joachim poursuit les améliorations entreprises pour la mise en valeur et la conservation du patrimoine et entend favoriser l'accès aux sites naturels d'observation de la faune ailée en collaboration avec la Réserve nationale de faune du cap Tourmente et Les amis du Cap Tourmente. Ces actions s'inscrivent dans la mission de la municipalité qui entend offrir un lieu de villégiature et de découverte de l'histoire de la Côte-de-Beaupré et de son patrimoine bâti.

5.8 Saint-Tite-des-Caps

La municipalité de Saint-Tite-des-Caps a adopté deux règlements visant à favoriser l'implantation d'entreprises commerciales ou industrielles par une exemption de taxe pouvant aller jusqu'à 90 % – selon l'importance de l'investissement pour une période de quatre ans.

5.9 Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente

Aucun développement autre que l'entretien et la conservation des bâtiments du Petit Cap.

5.10 Le TNO Lac Jacques-Cartier

Sur le TNO Lac-Jacques-Cartier, un projet de 375 mégawatts d'énergie éolienne soumis par le consortium formé du Séminaire de Québec, de Boralex et de Gaz Métro a été accepté par Hydro-Québec. Ce projet aura des répercussions économiques importantes pour la Côte-de-Beaupré. Le CLD, en collaboration avec la MRC, veillera à en tirer le meilleur parti possible.

5.11 La MRC de La Côte-de-Beaupré

La MRC prévoit l'implantation d'un écocentre régional. Elle prévoit, en outre, participer au projet éolien du TNO.

CONCLUSION

La présente édition du PALÉE innove sous plusieurs rapports.

D'abord, pour la première fois, le PALÉE fait état de l'ensemble des politiques et stratégies de développement élaborées sur la Côte-de-Beaupré au cours des années récentes. Même si certaines peuvent présenter un lien plutôt ténu avec le développement économique, il ne faut pas s'y tromper : la politique familiale, par exemple, favorise l'établissement de jeunes familles sur le territoire mais surtout, favorise l'arrivée d'une main-d'oeuvre spécialisée qui, autrement, irait s'établir ailleurs.

Ensuite, les élus municipaux y exposent leurs projets de développement sous la forme de projets concrets ou encore sous la forme de règlements qui encouragent l'implantation d'entreprises sur leur territoire. Ces projets doivent être inclus au PALÉE comme un des éléments de la stratégie de développement du territoire.

Et enfin, cette édition du PALÉE forme un document complet qui devrait servir de référence pour l'élaboration des éditions subséquentes. Le préambule ne changera pas. Le rappel des politiques et stratégies non plus. La prochaine édition pourrait se contenter de faire état des progrès réalisés et formuler les consensus nécessaires pour s'engager dans de nouveaux projets. Les orientations de développement qu'il renferme seront converties en plan d'action révisable annuellement.

Les orientations de développement contenues dans ce PALÉE représentent un défi ambitieux mais réaliste. Une des conditions de réalisation de ces orientations serait sans doute que les partenaires du secteur privé comme ceux des institutions et des municipalités s'entendent sur les moyens de transformer ces orientations en projets puis réalités concrètes. L'exercice de concordance entre le schéma d'aménagement, la vocation de chaque municipalité et les orientations du développement économique n'a pas vraiment été réalisé ; il devient essentiel de le faire. Mais au-delà de toutes considérations, nous croyons fermement qu'une forte synergie entre les municipalités qui renforce l'unité du territoire est une condition préalable pour que le territoire de la Côte-de-Beaupré exerce un leadership économique encore plus fort qui nous amène à nous dépasser.

À cet égard, il n'est pas vain de rappeler les premières lignes du rapport de Pôle Québec Chaudière-Appalaches sur le positionnement de la région : ... *nous croyons que tous les acteurs socio-économiques œuvrant sur la Côte-de-Beaupré devront revoir certaines façons de penser, certaines façons de faire les choses. Les individus et organismes devront également revoir certaines de leurs approches et de leurs perceptions et apprendre à travailler en équipe, en fonction d'objectifs communs partagés.*